

# Afrique du Nord



Algérie

Jamahiriya arabe libyenne

Maroc

Mauritanie

Sahara occidental

Tunisie

Un convoi de rapatriés mauritaniens en provenance du Sénégal arrive en Mauritanie en ferry-boat.



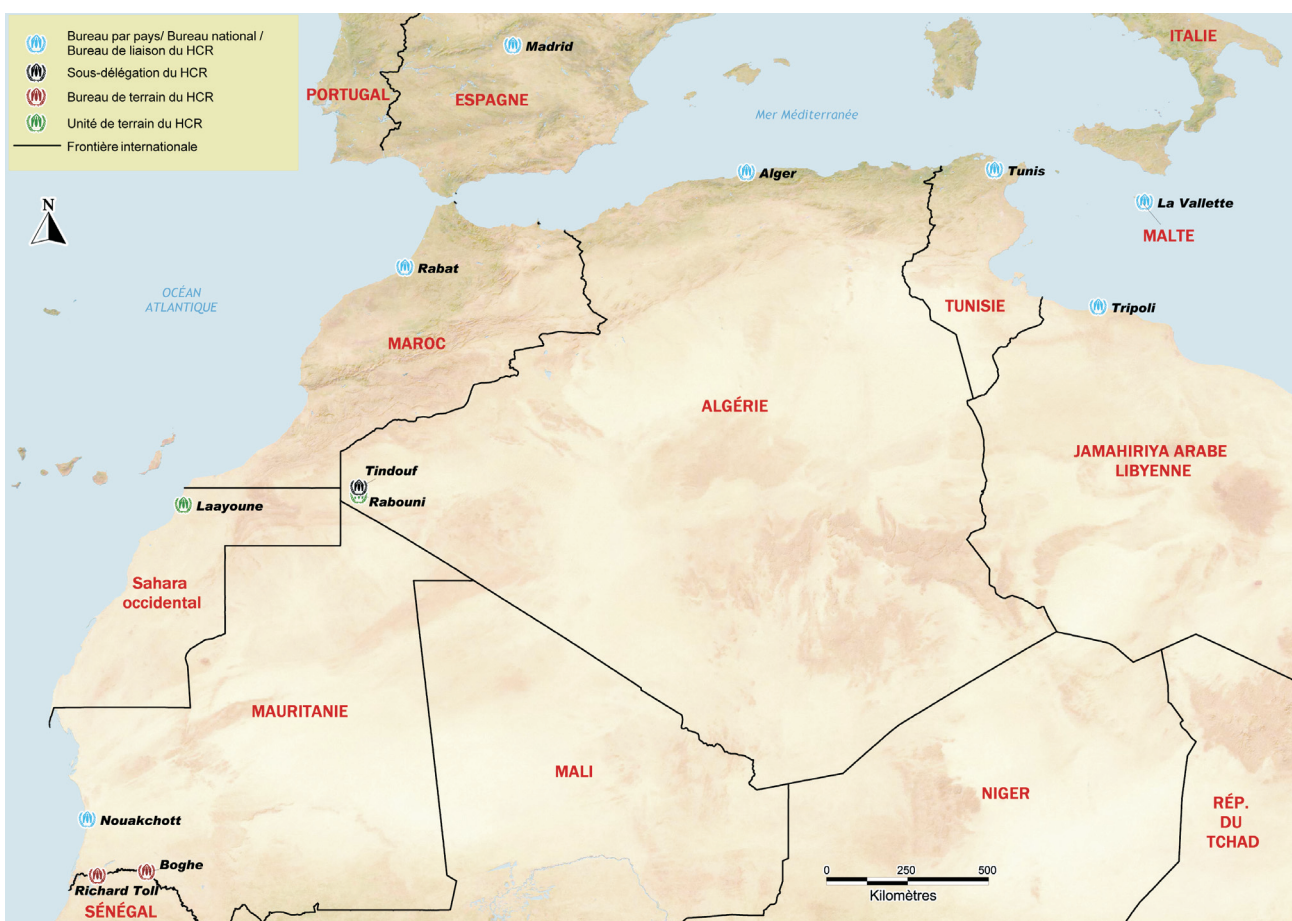


## | FAITS MARQUANTS |

- Les importants flux migratoires mixtes qui traversent l'Afrique du Nord ont, comme au cours des années précédentes, eu un impact important sur l'espace de protection pour les réfugiés et les demandeurs d'asile dans la région. L'absence de régimes d'asile nationaux est une contrainte majeure ; dans le même temps, les arrestations pour entrée irrégulière et non-possession de permis de séjour risquent d'aboutir à des expulsions et à des refoulements.
- Le Gouvernement algérien s'est dit disposé à coopérer avec le HCR pour mettre en place une loi nationale sur l'asile. Un comité de rédaction interministériel a été constitué à cet effet.
- Le HCR a réorienté son opération d'aide à la population sahraouie accueillie dans les camps de Tindouf (Algérie) en investissant davantage dans le bien-être à long terme des réfugiés, en particulier dans les secteurs de la santé, de la nutrition et de l'éducation. En consultation avec les

leaders des réfugiés sahraouis, le HCR a également élaboré une stratégie globale pour répondre aux besoins de protection dans les camps. Dans le cadre de cet effort, de nouveaux bureaux de terrain sont ouverts dans tous les camps.

- Les visites familiales prévues au titre des mesures de rétablissement de la confiance, au profit des réfugiés sahraouis et des membres de leurs familles demeurés au Sahara occidental, ont été interrompues en mars 2010 du fait d'un désaccord entre les parties au sujet de l'éligibilité d'un bénéficiaire. Le service téléphonique gratuit a également été interrompu.
- En avril 2010, le Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne a suspendu les opérations du HCR dans le pays. Des discussions de haut niveau ont conduit à un arrangement provisoire en juin, en attendant la conclusion d'un accord de coopération officialisant la présence et les activités du HCR dans le pays.



## Environnement opérationnel

Tous les États du Maghreb, hormis la Jamahiriya arabe libyenne, ont ratifié la Convention de 1951 sur les réfugiés et le Protocole de 1967. Cependant, à l'exception de la Mauritanie, aucun pays ne s'est doté d'un cadre législatif et institutionnel régissant les questions d'asile et de réfugiés.

Les problèmes que rencontrent les bureaux du HCR dans la sous-région ont un dénominateur commun, à savoir un climat de protection qui subit l'impact de flux migratoires, originaires en particulier d'Afrique subsaharienne. En outre, comme des mesures plus restrictives sont mises en place en Europe, les pays de la sous-région deviennent de plus en plus les pays de destination finale des mouvements migratoires mixtes.

Le manque de régimes d'asile nationaux, associé à l'absence de solutions durables et à l'accès limité aux moyens

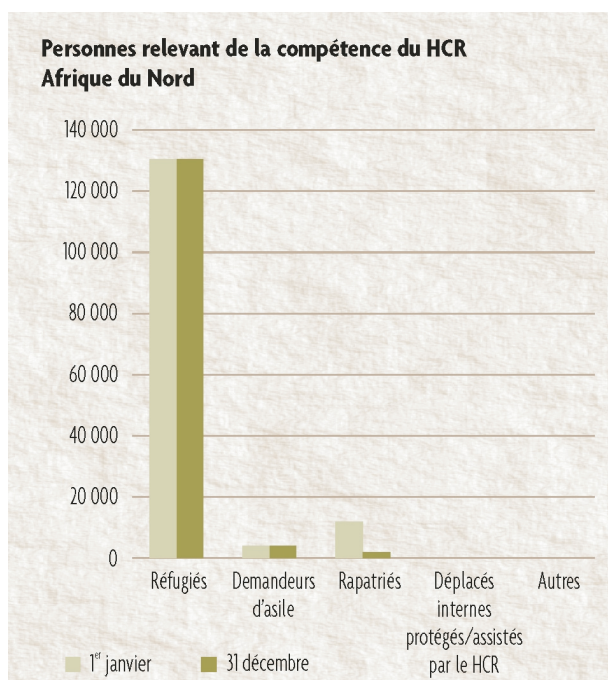
de subsistance, aggrave les problèmes auxquels sont confrontés les réfugiés et les demandeurs d'asile dans la sous-région. Le HCR offre protection et assistance aux personnes qui relèvent de sa compétence, tout en étudiant les moyens d'étendre l'espace de protection et d'apporter, dans la mesure du possible, des solutions durables.

## Réalisations et impact

Le HCR a poursuivi ses efforts pour élargir l'espace de protection accessible aux réfugiés et aux demandeurs d'asile participant aux mouvements migratoires plus amples qui traversent l'Afrique du Nord. Le Plan d'action en dix points s'est révélé un cadre utile, du fait de l'accent mis sur des programmes d'autosuffisance innovants, inspirés par la politique du HCR sur les réfugiés en milieu urbain. Le Haut Commissariat a également pris position de manière plus active sur le renvoi des demandeurs d'asile déboutés et intensifié ses efforts pour identifier les demandeurs en « déplacement secondaire » et pour les réadmettre, lorsque c'était possible, sur le territoire.

Afin d'enrayer l'arrestation, l'expulsion ou le refoulement de personnes relevant de sa compétence, le HCR est directement intervenu dans des commissariats de police pour obtenir l'annulation des instructions d'arrestation et des arrêtés d'expulsion ; dans le même temps, des réseaux d'avocats soutenus par le HCR ont aidé les personnes relevant de sa compétence dans les tribunaux.

En Algérie, aucun cas de refoulement n'a été signalé en 2010 et les interventions du HCR en faveur des personnes relevant de sa compétence et détenues pour entrée illégale ont été couronnées de succès. Bien que les réfugiés reconnus par le HCR en vertu de son mandat n'aient pas obtenu de permis de séjour au Maroc, les documents délivrés par le Haut Commissariat ont été de plus en plus respectés, ce qui a permis aux réfugiés d'accéder aux services d'éducation et de santé, ainsi qu'au marché du travail informel.





Grâce à l'augmentation des investissements dans les camps de réfugiés sahraouis de la région de Tindouf, l'état nutritionnel des réfugiés s'est amélioré, tout comme la qualité de l'enseignement dans les camps.

Le rapatriement librement consenti des Mauritaniens réfugiés au Sénégal a également progressé. Depuis le début de l'opération en janvier 2008, le HCR et ses partenaires ont rapatrié au total 20 400 réfugiés mauritaniens, soit 85 pour cent du chiffre prévisionnel. En outre, 5 200 autres personnes sont prêtes à rentrer de leur plein gré dans leur pays dès que les autorités auront visé leurs papiers.

## Contraintes

L'insécurité, le manque de stratégies nationales ou régionales pour gérer les flux migratoires mixtes et la faiblesse ou l'inexistence de cadres législatifs et de structures régissant l'asile ont entravé l'action du HCR dans la sous-région. Les espoirs de trouver une solution politique au problème du Sahara occidental sont demeurés minimes.

## Opérations

L'opération du HCR en Algérie est présentée dans un chapitre séparé.

Dans la **Jamahiriya arabe libyenne**, le HCR a repris en juin 2010 certaines activités en faveur de la population enregistrée, composée de 7 925 réfugiés et de 3 210 demandeurs d'asile, essentiellement d'origine érythréenne, iraquienne, palestinienne et soudanaise. De concert avec un partenaire, le HCR a fourni une modeste aide financière et des articles domestiques de base à des réfugiés vulnérables, tout en assurant leur accès aux soins de santé et à l'éducation, notamment à la formation professionnelle. Cependant, les nouveaux enregistrements, les entretiens aux fins de la détermination du statut et les visites dans les centres de détention ont été suspendus, conformément aux instructions des autorités. Le HCR s'est également efforcé d'accélérer la réinstallation des réfugiés déjà inscrits à cette procédure. Les dossiers de 261 individus ont été soumis à des pays de réinstallation et 11 personnes ont quitté le pays.

Au **Maroc**, la population relevant de la compétence du HCR s'élevait à la fin de l'année à 790 réfugiés et 280 demandeurs d'asile, originaires pour la plupart de Côte

d'Ivoire, de République démocratique du Congo et d'Iraq. Les préparatifs relatifs à la mise en place d'un cadre législatif et institutionnel, de même que les efforts destinés à régulariser le statut des réfugiés reconnus par le HCR en vertu de son mandat, n'ont pas progressé.

Le HCR a continué à travailler avec le ministère de la Justice, en organisant une série de tables rondes et de formations sur le droit des réfugiés. L'élaboration d'un document de référence destiné aux magistrats, incluant tous les documents des diverses sessions de formation organisées pendant la période 2008-2009, s'est poursuivie en coopération avec le ministère. Des services de maintien de l'ordre se sont montrés désireux de s'inscrire au programme de promotion du droit des réfugiés du HCR, ce qui a ouvert de nouvelles perspectives en matière de renforcement des capacités et de mise en place d'institutions d'asile. En outre, l'Organisation s'est attachée à promouvoir l'accès des personnes relevant de sa compétence aux moyens d'existence et aux services publics essentiels.

La **Mauritanie** est le pays le plus avancé d'Afrique du Nord pour ce qui est du fonctionnement du régime d'asile. Les autorités mauritaniennes ont reconnu III des 717 réfugiés relevant du mandat du HCR. Le rapatriement des Mauritaniens réfugiés au Sénégal touchant à sa fin, l'Organisation a réorienté ses efforts et s'est de plus en plus attachée à travailler à la consolidation du régime d'asile national avec les pouvoirs publics.

Des discussions entamées avec les autorités compétentes et d'autres intervenants au sujet des questions d'asile et des problèmes migratoires connexes ont abouti à la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer une stratégie nationale en matière d'asile. À cette fin, un expert a été engagé pour finaliser la stratégie en coopération avec le HCR et les autorités. Dans le même temps, l'Organisation et ses partenaires ont continué à exécuter des activités de réintégration pour assurer la durabilité des retours du Sénégal.

En **Tunisie**, un nombre relativement faible de réfugiés et de demandeurs d'asile sont enregistrés auprès du HCR. La plupart d'entre eux résident dans la capitale. L'Organisation a continué à les soutenir, moyennant une aide financière et grâce à des formations professionnelles et des microcrédits destinés à encourager l'autosuffisance. Le Haut Commissariat a également organisé des activités de renforcement des capacités et de formation sur la problématique des réfugiés. Par exemple, en collaboration avec l'Institut arabe des droits de

## Budget et dépenses en Afrique du Nord | dollars E.-U.

| Pays                             |          | PILIER 1<br>Programme pour les réfugiés | PILIER 2<br>Programme pour les apatrides | PILIER 3<br>Projets pour la réintégration | Total             |
|----------------------------------|----------|---|--|---|-------------------|
| <b>Algérie</b>                   | Budget   | 18 743 196                              | 0  | 0   | <b>18 743 196</b> |
|                                  | Dépenses | 12 981 737                              | 0  | 0   | <b>12 981 737</b> |
| <b>Jamahiriya arabe libyenne</b> | Budget   | 5 106 727                               | 0  | 0   | <b>5 106 727</b>  |
|                                  | Dépenses | 2 701 314                               | 0  | 0   | <b>2 701 314</b>  |
| <b>Mauritanie</b>                | Budget   | 6 915 883                               | 17 000                                   | 1 068 568                                 | <b>8 001 451</b>  |
|                                  | Dépenses | 4 873 184                               | 15 324                                   | 0   | <b>4 888 508</b>  |
| <b>Maroc</b>                     | Budget   | 2 443 482                               | 0  | 0   | <b>2 443 482</b>  |
|                                  | Dépenses | 1 735 638                               | 0  | 0   | <b>1 735 638</b>  |
| <b>Tunisie</b>                   | Budget   | 1 237 472                               | 0  | 0   | <b>1 237 472</b>  |
|                                  | Dépenses | 983 607                                 | 0  | 0   | <b>983 607</b>    |
| <b>Sahara occidental</b>         | Budget   | 11 480 792                              | 0  | 0   | <b>11 480 792</b> |
|                                  | Dépenses | 2 696 078                               | 0  | 0   | <b>2 696 078</b>  |
| <b>Budget total</b>              |          | <b>45 927 552</b>                       | <b>17 000</b>                            | <b>1 068 568</b>                          | <b>47 013 120</b> |
| <b>Total des dépenses</b>        |          | <b>25 971 558</b>                       | <b>15 324</b>                            | <b>0</b>                                  | <b>25 986 882</b> |

L'homme, le HCR a organisé une conférence régionale sur la protection internationale à l'intention d'ONG d'Afrique du Nord. Des ONG de la sous-région ont ainsi eu, pour la première fois, l'occasion de faire part de leurs expériences relatives à l'asile, à la protection des réfugiés et aux migrations dans un contexte transfrontalier.

En raison de la suspension des mesures de rétablissement de la confiance au **Sahara occidental**, le HCR n'a pu assurer que huit visites familiales en 2010, au profit de 595 personnes seulement, contre plus de 2 300 en 2009. Depuis le lancement du programme en 2004, quelque 13 000 individus, sur les plus de 40 000 inscrits, ont bénéficié de ces visites familiales. En outre, les réfugiés accueillis dans les camps de Tindouf ont pu passer près de 140 000 appels téléphoniques gratuits pour s'entretenir avec des membres de leur famille vivant sur le Territoire.

Après que le Haut Commissaire ait proposé d'élargir le programme de mesures de rétablissement de la confiance, le HCR a rencontré les deux parties à Genève afin d'entreprendre une évaluation des mesures existantes.

En décembre 2010, lors de pourparlers informels avec l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, les parties ont convenu de relancer les visites familiales et réaffirmé leur accord, concernant l'élargissement du programme de manière à y inclure des échanges de visites par voie terrestre.

## Informations financières

En 2010, le budget pour l'Afrique du Nord a été plus élevé que prévu, essentiellement en raison de la prise en compte de besoins non satisfaits, en particulier en Algérie, où le budget a été augmenté en vue d'améliorer les conditions de vie dans les camps. Le taux de mise en œuvre est demeuré faible pour les opérations suspendues, notamment dans la Jamahiriya arabe libyenne et en ce qui concerne les visites familiales assurées au titre du programme de rétablissement de la confiance. De surcroît, l'élargissement proposé de ce programme n'a pas eu lieu en 2010.

### Contributions volontaires pour l'Afrique du Nord | dollars E.-U.

| Affectation / Donateur  | PIER 1<br>Programme pour<br>les réfugiés | Tous les piliers | Total             |
|---|--|------------------|-------------------|
| <b>AFRIQUE DU NORD - SOUS-RÉGION</b>                            |  |                  |                   |
| Liechtenstein   |  | 97 087           | 97 087            |
| États-Unis d'Amérique   |  | 1 500 000        | 1 500 000         |
| <b>Afrique du Nord - Sous-total</b>                             | <b>0</b>                                 | <b>1 597 087</b> | <b>1 597 087</b>  |
| <b>ALGÉRIE</b>  |  |                  |                   |
| Autriche  | 269 179                                  |                  | 269 179           |
| Deutsche Stiftung für UNO-Flüchtlingshilfe (Allemagne)          | 63 532                                   |                  | 63 532            |
| Commission européenne   | 2 298 407                                |                  | 2 298 407         |
| Italie  | 674 764                                  |                  | 674 764           |
| États-Unis d'Amérique   | 803 120                                  | 3 000 000        | 3 803 120         |
| <b>Algérie - Sous-total</b>                                     | <b>4 109 002</b>                         | <b>3 000 000</b> | <b>7 109 002</b>  |
| <b>JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE</b>                                |  |                  |                   |
| Commission européenne   | 735 892                                  |                  | 735 892           |
| <b>Jamahiriya arabe libyenne - Sous-total</b>                   | <b>735 892</b>                           | <b>0</b>         | <b>735 892</b>    |
| <b>MAURITANIE</b>   |  |                  |                   |
| Espagne   | 288 600                                  |                  | 288 600           |
| États-Unis d'Amérique   |  | 1 400 000        | 1 400 000         |
| Fonds de l'OPEP pour le développement international             | 1 000 000                                |                  | 1 000 000         |
| <b>Mauritanie - Sous-total</b>                                  | <b>1 288 600</b>                         | <b>1 400 000</b> | <b>2 688 600</b>  |
| <b>MAROC</b>  |  |                  |                   |
| Suisse  | 450 565                                  |                  | 450 565           |
| Objectifs du millénaire pour le développement des Nations Unies | 106 909                                  |                  | 106 909           |
| <b>Maroc - Sous-total</b>                                       | <b>557 474</b>                           | <b>0</b>         | <b>557 474</b>    |
| <b>SAHARA OCCIDENTAL</b>  |  |                  |                   |
| Finlande  | 397 731                                  |                  | 397 731           |
| Allemagne   | 269 906                                  |                  | 269 906           |
| Italie  | 40 377                                   |                  | 40 377            |
| Espagne   | 337 382                                  |                  | 337 382           |
| États-Unis d'Amérique   |  | 800 000          | 800 000           |
| <b>Sahara occidental - Sous-total</b>                           | <b>1 045 395</b>                         | <b>800 000</b>   | <b>1 845 395</b>  |
| <b>Total</b>  | <b>7 736 364</b>                         | <b>6 797 087</b> | <b>14 533 451</b> |

Note: Inclut les coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat".